

L'hon. M. Harkness: A l'heure actuelle, les prévisions sont de 174 millions alors que nous avions prévu 125 millions dans le budget.

L'hon. M. Hellyer: Pardon, le 101?

L'hon. M. Harkness: C'est 2 millions pour le 101.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il dire au comité quand les premiers CF-104 seront envoyés à la division aérienne en Europe et si, à ce moment-là, ils seront munis d'engins atomiques.

L'hon. M. Harkness: Nous ne connaissons pas encore la date exacte, mais nous pensons que ce sera vers le mois de mars 1963.

M. Winch: Puisque la plupart de cet argent servira à combler les fonds qui manquent pour l'achat du CF-104, le ministre peut-il nous dire de quel dispositif de réglage du tir est muni le CF-104 et quel genre d'armes il porte?

L'hon. M. Harkness: Il est construit pour transporter des missiles air-surface. Comme l'honorable député le sait, c'est un avion de reconnaissance et de frappe; il peut transporter des missiles air-surface qui peuvent, évidemment, être armés d'ogives nucléaires.

M. Winch: Est-il possible de munir ces armes d'ogives classiques? Le ministre peut-il nous le dire?

L'hon. M. Harkness: Oui, tout cela est possible, comme l'honorable député le sait.

M. Winch: C'est intéressant, monsieur le président, très intéressant. Il suffit de lire les journaux et les revues ou de s'entretenir avec le chef de l'état-major aérien des forces américaines de l'OTAN, comme je l'ai fait ces derniers mois, pour qu'il nous explique le réglage du tir du 104. Le fait est que cet avion n'est pas conçu pour transporter des armes classiques, qu'il n'existe pas d'armes classiques pour lui et qu'aucune arme de ce genre n'est à l'état de projet pour cet avion.

Vu ces renseignements qu'on peut obtenir dans les revues scientifiques et techniques, vu les observations qui ont été faites par les plus hautes autorités, tant du domaine de la production que de l'aviation américaine, le ministre peut-il expliquer ce qu'il vient de dire?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, à la vérité, les Américains ont déjà utilisé cet avion avec des ogives classiques.

Une voix: Voilà le coup de grâce!

M. Winch: Ce n'est pas le même avion.

L'hon. M. Pearson: Au cours de la discussion qui a porté sur les crédits de l'armée, le ministre a dit qu'il était inutile de donner du matériel massif à une unité qui n'est pas en

[L'hon. M. Hellyer.]

mesure de s'en servir. Nous parlons maintenant d'avions et je songe en particulier au C-104, l'avion qu'on utilisera—le ministre me corrigera si je me trompe—dans huit des douze escadrilles de la division aérienne affectée aux forces de l'OTAN en Europe. J'ignore ce que les quatre autres escadrilles utiliseront. Peut-être continueront-elles à utiliser les avions actuels, mais il est à supposer que huit des douze escadrilles auront ces nouveaux avions américains C-104.

Or, depuis quelque temps déjà, la division aérienne s'est vu confier un nouveau rôle dans les forces de l'OTAN en Europe. Nous avons parlé de ce rôle à plus d'une reprise en cette enceinte et nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes opposés énergiquement à ce qu'on substitue au rôle que jouait auparavant cette division aérienne sa nouvelle tâche, celle d'une force de frappe. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a décidé que c'était le rôle à confier à notre unité de la division aérienne des forces de l'OTAN, et c'est le rôle que le Canada a accepté. C'est un rôle très important qui exige le meilleur équipement possible.

Je suppose qu'en acceptant que le Canada participe à la division aérienne de l'OTAN, le gouvernement savait à quoi il s'engageait, tant du point de vue de l'équipement que des opérations. Dans un sens, on a rendu hommage à l'Aviation royale du Canada en la chargeant d'un rôle vital en cas d'urgence. On l'a choisie peut-être parce que ses hommes étaient sûrs et avaient un solide entraînement. Je suis convaincu que c'est la raison, mais en acceptant ce rôle, le Canada a assumé une très grande responsabilité au sein des forces collectives de l'OTAN.

Il faut présumer que lorsque ce rôle a été accepté, l'équipement qu'on a prévu pour le remplir était celui dont nous venons de parler, les C-104. Or, il devait être entendu, quand il a été demandé au Canada de remplir ce rôle et quand le gouvernement canadien eut acquiescé, que l'équipement prévu n'était efficace que s'il était doté de missiles nucléaires, de petites bombes, de «baby bombs» ainsi que le commandant de la Marine de l'OTAN les appelle. On a sûrement prévu ces missiles pour assurer l'efficacité des opérations, mais le ministre déclare maintenant qu'il n'a pas été décidé si ces avions seraient dotés de cette arme et que ces avions peuvent employer des armes classiques au besoin.

Ce n'est certainement pas l'idée des autorités de l'OTAN et je doute fort que c'était l'idée du gouvernement canadien lorsqu'il a accepté cette responsabilité et assigné cet avion à cette fin, sachant que l'avion ne peut remplir efficacement son rôle s'il n'est pas équipé de missile nucléaire.